Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-03 en date du 17/01/2013 approuvant le montant de la participation des conjoints de moins de 60 ans au repas des aînés :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 17 Janvier 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 10 Janvier 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. BABAUDOU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	3	9	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, PAGO Corinne,, DUCHEZ Michel, COUSTY Gilles.

Représentés : MM. DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie, HARGE Andrée procuration à BERGER Thierry, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le repas amical annuel des aînés est réservé aux personnes âgées de plus de soixante ans,

et après en avoir délibéré,

DECIDE que le tarif concernant les conjoints de moins de 60 ans participant au repas sera de 25,00 €, à compter de l'année 2013.

A La Geneytouse, le 21 Janvier 2013

Le Maire,

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE 87 HTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 24 JAN. 2013

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **21 Janvier 2013** et transmise à la Préfecture.